



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 27 juin 2017

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 26 juin 2017

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Président : M. Jean-Pierre Vuille

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 26 juin 2017:

1. 45 membres étaient présents, 7 excusés, 2 absents (M. Ernst Lübke et M. Benoît Zbinden)
2. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à une large majorité le procès-verbal de la séance du 15 mai 2017 avec modification;
4. Le Conseil Communal a accepté à une large majorité le préavis municipal 05/2017 : Demande de crédit de CHF 119'610.— TTC pour une participation aux travaux NStCM de sécurisation du passage à niveau (PN) des Granges.
5. Le Conseil Communal a accepté à une large majorité le préavis municipal 06/2017 : Demande de crédit de CHF 1'970'000.— TTC concernant le remplacement des collecteurs EU/EC et des conduites ESP du secteur Chemin Prés-du-Marguiller – Chemin Prés-de-la-Forge.
6. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité le préavis municipal 07/2017 : Rapport de gestion 2016
7. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 08/2017 : Comptes 2016.

La séance est levée à 22h30.

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 26 juin 2017.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 et 5 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Jean-Pierre VUILLE



La Secrétaire
Maryline THALMANN GIAVINA